



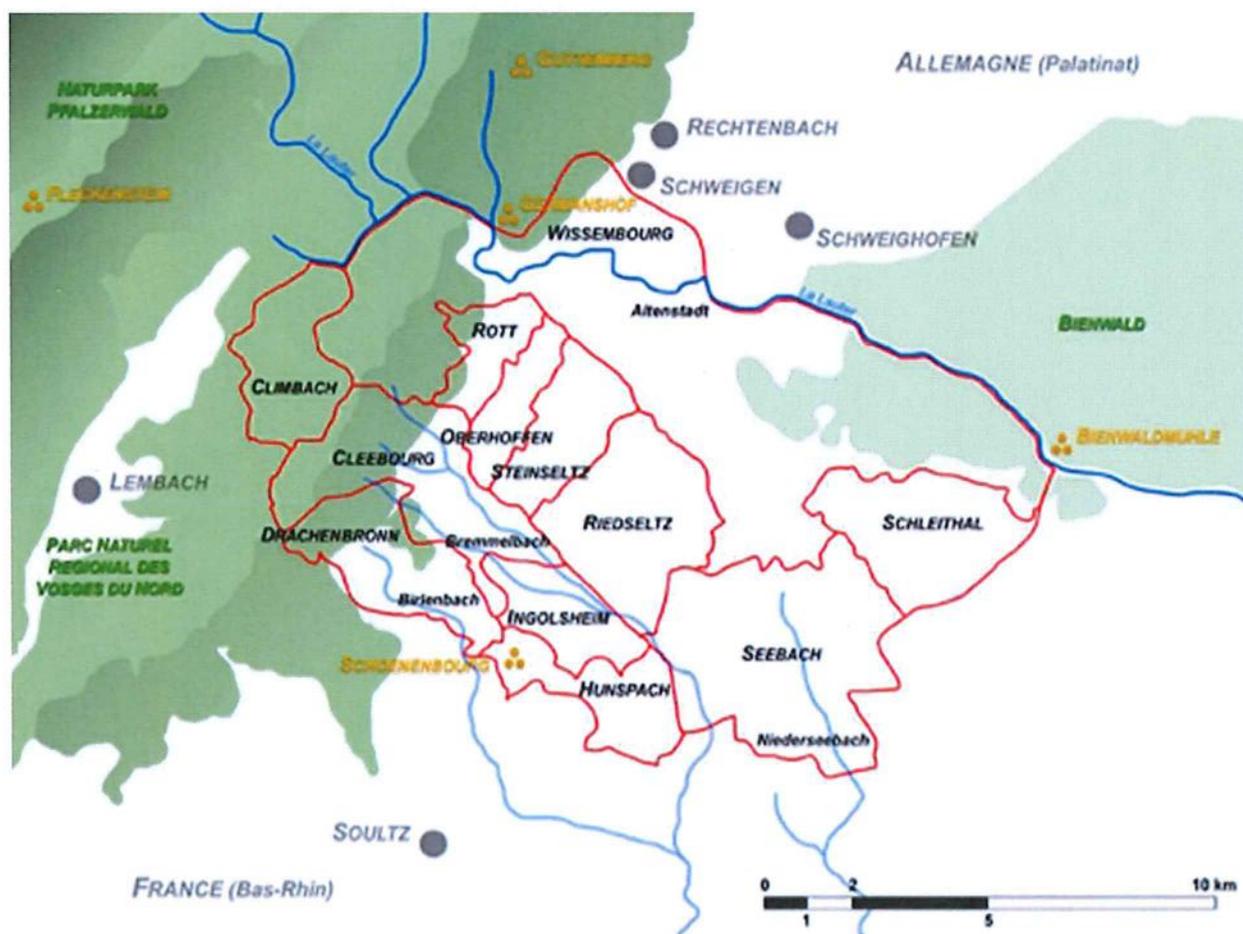
Communauté de Communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



4 Quai du 24 Novembre – BP 80023 – 67160 WISSEMBOURG
Tél : 03 88 05 35 50 – fax : 03 88 05 35 53
www.cc-pays-wissembourg.fr

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT



I. PRESENTATION

1. Historique

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a été créée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1994.

Son territoire fait partie de la Région Alsace, département du Bas-Rhin, arrondissement de Wissembourg et se situe au Nord du département du Bas-Rhin, à la frontière avec l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat).

Elle est composée de 12 Communes et 4 Communes associées (Cleebourg/Bremmelbach, Climbach, Drachenbronn/Birlenbach, Hunspach, Ingolsheim, Oberhoffen-les-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach/Niederseebach, Steinseltz, Wissembourg/Altenstadt) et compte une population totale légale de 17 025 habitants (INSEE au 01/01/2015)

2. Siège

Centre Administratif
4 Quai du 24 Novembre
67160 WISSEMBOURG

3. Informations pratiques

Numéro SIRET : 246 700 926 00057
Code APE : 8411Z

Services et permanences au siège de la Communauté de Communes

- RAMAT – Relais d'assistantes maternelles
- Antenne de la Sous-Préfecture de Wissembourg
- Chambre de métiers d'Alsace
- SIVU Forestier
- La Passerelle
- PIG Renov'Habitat 67 – URBA CONCEPT
- UNIAT
- EIE – conseiller énergie pour les particuliers
- conseiller énergie pour les communes (15 septembre 2015)
- SIG – Système d'Information Géographique (depuis juillet 2015)

4. Les élus (élections du 28 avril 2014)

Président de la Communauté de Commune du Pays de Wissembourg, Serge STRAPPAZON

Maire de Cleebourg :	Serge STRAPPAZON
Maire délégué de Bremmelbach :	Dominique DEMANGE (N.C.C.)*
Maire de Climbach :	Stéphanie KOCHERT
Maire de Drachenbronn :	Pierre KOEPF
Maire délégué de Birlenbach :	Georges WERLY
Maire d'Ingolsheim :	Richard FREY
Maire de Hunspach :	Bertrand WAHL
Maire d'Oberhoffen Les Wissembourg :	Robert ARNOLD
Maire de Riedseltz :	René RICHERT
Maire de Seebach :	Michel LOM
Maire délégué de Niederseebach :	François HEINTZ (N.C.C.)*

Maire de Rott :	Brigitte CONUECAR
Maire de Schleithal :	Joseph SCHNEIDER
Maire de Steinseltz :	Georges BURGER
Maire de Wissembourg :	Christian GLIECH
Maire délégué d'Altenstadt :	Jean-Claude HUCK
<i>*N.C.C. : non conseiller communautaire</i>	

Les Vice-Présidents

1 ^{er} vice-président :	Christian GLIECH
2 ^e vice-président :	Brigitte CONUECAR
3 ^e vice-président :	Jean-Max TYBURN
4 ^e vice-président :	René RICHERT
5 ^e vice-président :	Bertrand WAHL
6 ^e vice-président :	Stéphanie KOCHERT

5. Délégations des Vice-Présidents et leurs attributions

Monsieur Christian GLIECH, 1^{er} Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Gestion des interfaces entre les différents pôles et la ville de Wissembourg (épanouissement de la personne, zones d'activités, tourisme, mutualisation, environnement),
- Stratégie globale de développement, zones d'activités intercommunales,
- Promotion et prospection économique,
- Entretien et propreté, viabilité hivernale des espaces publics des zones d'activités intercommunales (les espaces publics comprennent les espaces verts, la signalétique, les bassins de rétention, les fossés, les pistes cyclables ainsi que les voies et réseaux),
- Coordination des infrastructures de transports ferrés et de leur interface avec les autres modes de transport,
- Accueil des gens du voyage. Sécurité de l'aire de grand passage.

Madame Brigitte CONUECAR, 2^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- La petite enfance et l'enfance : relations avec la CAF et le Conseil Général dans le cadre du contrat enfance, suivi du multi-accueil « La Maison de l'Enfance », relations avec le Relais d'assistantes maternelles, la ludothèque, les périscolaires et les cantines scolaires, distribution des livres scolaires, organisation des comités de pilotage, suivi de toutes les actions menées sur le territoire en faveur de l'enfance.
- La jeunesse : relation avec le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse, partenariat avec la FDMJC, suivi des animations sur tout le territoire, organisation des comités de pilotage, relations avec le collège et le lycée.
- Actions transfrontalières avec les partenaires jeunesse allemands.
- Les séniors : la structure d'accueil de jour pour personnes âgées, l'ESPAS, partenariat avec l'ANCV dans le cadre des « séniors en vacances », étude et mise en place du transport à la demande.
- La culture.
- Les relations avec les associations.

Monsieur Jean-Max TYBURN, 3^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Economie : correspondant des entreprises pour le développement, relations avec les entrepreneurs, les artisans, définition des besoins propres,
- Chargé des relations avec la Région, les chambres consulaires et les organismes transfrontaliers en liaison avec 4^e Vice - Président,
- Réflexions sur l'hôtel des entreprises (projet au stade de définition),
- Développement touristique : inventaire des ressources touristiques du Pays, définition des aides possibles,
- Elaboration du projet touristique du Pays de Wissembourg, et étude des interfaces avec les autres communautés de communes,
- Aménagement et entretien des pistes cyclables, des sentiers et parcours communautaires

Monsieur René RICHERT, 4^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Elaboration et suivi contrat de territoire,
- Mutualisation au sens large : définition de la politique à mettre en œuvre : achats groupés (cadre juridique possible) et retour d'expériences ou échanges. Simplification de l'action communautaire et identification des compétences à adapter ou à prendre pour soulager l'action des communes,
- Etude sur la mutualisation de l'action et des moyens des secrétaires de mairies et des moyens techniques des communes,
- Gestion et politiques des achats, marchés à bon de commande pour prestations groupées,
- Etudes, réalisation et maintenance des bâtiments communautaires Suivi des aires de jeux communautaires et du terrain de football en gazon synthétique,
- Organisation et gestion de la banque de matériel,
- Relations avec partenaires allemands : organisation des manifestations, suivi des projets. Chargé de la mise en œuvre des projets transfrontaliers initiés par les autres Vice – Présidents

Monsieur Bertrand WAHL, 5^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Urbanisme. PLUI, Suivi des dossiers de modification ou révision : assurer la veille auprès des communes pour finaliser les dossiers de modification ou révision,
- Analyse de l'impact de la loi ALUR sur urbanisme intercommunal,
- Politique de l'habitat et le suivi des indicateurs PLH, la prise en compte des problématiques des logements vacants et du dépeuplement des centres villages,
- Réhabilitation du parc privé ancien et soutien à l'embellissement de nos villages (ravalement des façades),
- Suivi du SCOT Alsace du Nord,
- Représentant de la COMCOM auprès de l'Etablissement Public Foncier (EPF) et mise en œuvre des procédures éventuelles de préemption liées,
- Participation au développement, à la mise en œuvre et à l'administration du S.I.G,
- Gestion du dossier « accessibilité » pour aider les communes face à la réglementation,
- Sécurité dans les bâtiments communautaires et lors des manifestations. Prévention des risques,
- Elaboration du guide réglementaire au profit des maires.

Madame Stéphanie KOCHERT, 6^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Réglementation Natura 2000, impact sur le territoire,
- Prise en compte du schéma régional de cohérence écologique : impact sur les secteurs des différentes communes, relations avec les partenaires (état, mairies, agriculteurs, associations ...)
- Développement durable, écologie urbaine et rurale. Recyclage des déchets verts. Promotion des opérations de sensibilisation aux pratiques du compostage individuel Education à l'environnement en lien avec différentes associations de protection et de valorisation de l'environnement (CINE, associations arboriculteurs...)
- Les énergies renouvelables, les aides pour le solaire,
- La valorisation du patrimoine naturel et paysager du Pays de Wissembourg en coordonnant l'entretien et la valorisation des sentiers existants (éditions de topoguides pour améliorer la lisibilité de l'offre) et création d'un plan local de randonnées et voies vertes (améliorer l'offre existante en aménageant des sentiers intercommunaux et développement des voies vertes en lien avec les autres COMCOM),
- Création d'itinéraires de randonnée équestre,
- Création d'itinéraire d'interprétation du patrimoine,
- Prévenir les risques naturels tout en préservant les ressources naturelles (suivi de l'impact des travaux sur les coulées de boue, mise en valeur des vergers...).

6. Membres de commissions

COMMISSION D'APPEL DOFFRES

Titulaires :

Mme. Brigitte CONUECAR
M. Christian GLIECH
Mme. Stéphanie KOCHERT
M. Pierre KOEPF
M. Richard FREY

Suppléants :

M. René RICHERT
M. Georges BURGER
M. Georges WERLY
M. Jacky KOCHERT
M. Michel LOM

COMMISSION TRANSFRONTALIERE

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – M. GLIECH Christian – M. STRAPPAZON Serge - Mme. HAAS Sylvie – Mme. MATTER Isabelle – Mme. CONUECAR Brigitte – M. KELLER Martial – M. BURGER Georges.

COMMISSION PERISCOLAIRE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – M. KOEPF Pierre – M. WAHL Bertrand – Mme. PHIIPPS Astride – M. SCHNEIDER Joseph – M. BALL Christophe – Mme. KOCHERT Stéphanie

COMMISSION PETITE ENFANCE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – DAMBACHER Sandra – WENDLING Anne-Marie – PHILIPPS Astride – WENNER Sylvie

GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RYTHMES SCOLAIRES AU NIVEAU DES PERISCOLAIRES

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. DAMBACHER Sandra – PHILIPPS Astride – KOCHERT Stéphanie – WENNER Sylvie et M. KOEPF Pierre.

GROUPE DE TRAVAIL SPORTS

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – en relation avec les Présidents des associations sportives pour la gestion du terrain en gazon synthétique.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. WAHL Bertrand : Vice-Président responsable – Mmes. FEYEREISEN-HAINE Evelyne - HAAS Sylvie - PHILIPPS Astride et MM KOEPF Pierre – STRAPPAZON Serge.

COMMISSION DELEGATION SE SERVICE PUBLIC

Mme CONUECAR Brigitte : Vice-Président responsable – MM. LOM Michel – SCHNEIDER Joseph – Mmes. PHILIPPS Astride – FEYEREISEN-HAINE Evelyne et KOCHERT Stéphanie

7. La Communauté des Communes du Pays de Wissembourg est membre des structures extérieures suivantes

- SMICTOM Nord du Bas-Rhin - ordures ménagères
- ADEAN - Association pour le développement de l'Alsace du Nord
- CTAC (Comité territorial d'animation et de coordination local auprès de l'ADEAN)
- SCOT DE L'ALSACE DU NORD
- EPF – Etablissement public foncier
- PNRVN – Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Lauter
- RELAIS CULTUREL – NEF

8. Les réunions en 2015

- Nombre de réunions :
 - du BUREAU (les Maires et les Vice-Présidents) : 7 réunions
 - du CONSEIL : 5 réunions
- Nombre de délibérations :
 - 30 délibérations ont été prises au BUREAU
 - 71 délibérations ont été prises au CONSEIL

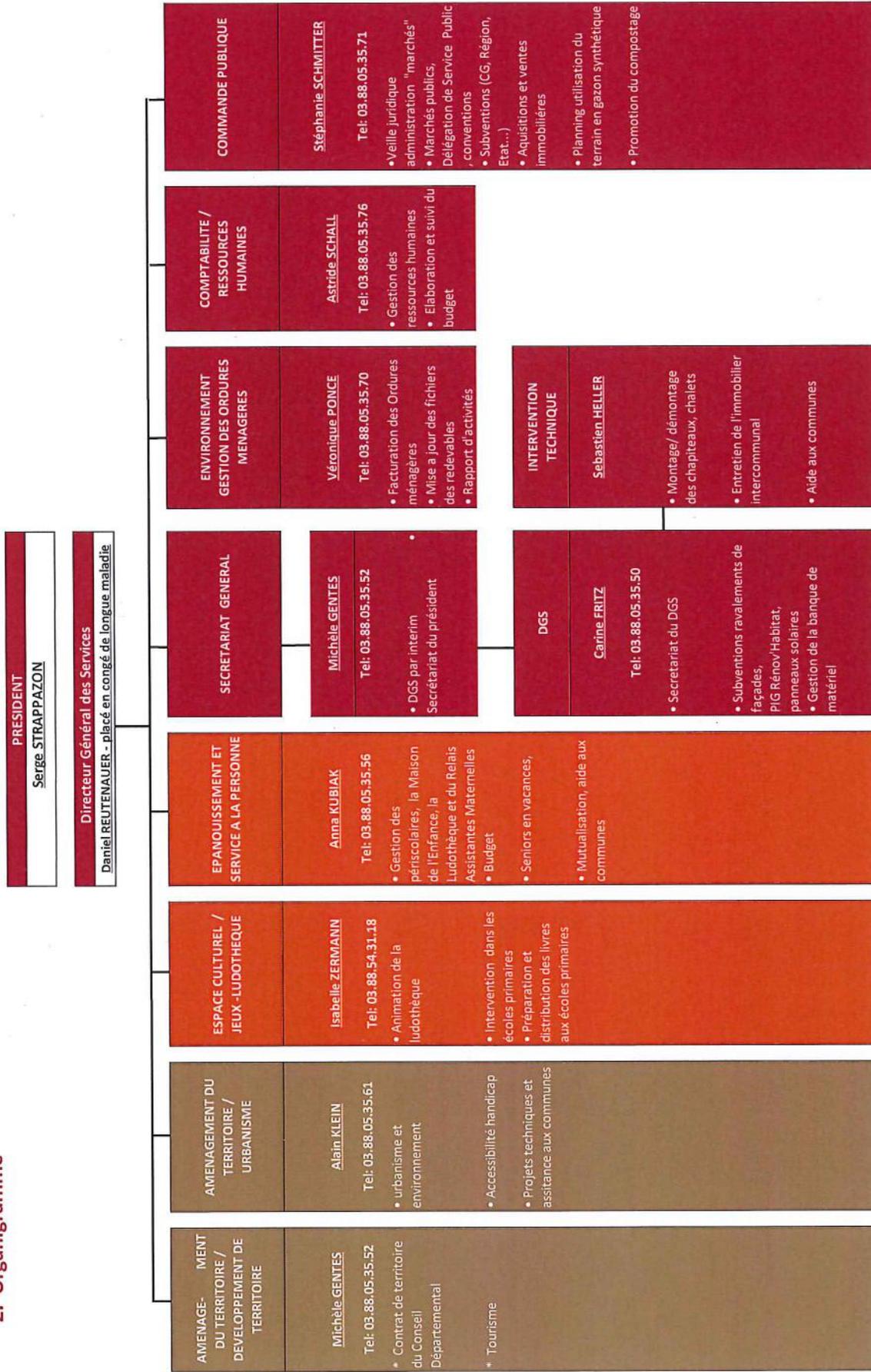
II. ORGANISATION

1. Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision de la Communauté de Communes. Il est saisi de tous projets de délibérations, des budgets, des comptes administratifs. Il est constitué de 33 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CLEEBOURG	STRAPPAZON Serge BALL Christophe	
CLIMBACH	KOCHERT Stéphanie	LORENTZ Marcel
DRACHENBRONN	KOEPF Pierre WERLY Georges	
HUNSPACH	WAHL Bertrand HEIBY Sylvie	
INGOLSHEIM	FREY Richard	ILTIS Jean-Claude
OBERHOFFEN	ARNOLD Robert	PICARD Yvette
RIEDELSELTZ	RICHERT René PHILIPPS Astride	
ROTT	CONUECAR Brigitte	STROHL Claude
SCHLEITHAL	SCHNEIDER Joseph SCHMITT Chantal TETE Catherine	
SEEBACH	LOM Michel HAAS Sylvie ROHMER François	
STEINSELTZ	BURGER Georges KASTNER Daniel	
WISSEMBOURG	GLIECH Christian FEYEREISEN-HAINE Evelyne HUCK Jean-Claude MATTER Isabelle KOCHERT Jacky SCHWEINBERG Nadine FISCHER Etienne WENDLING Anne-Marie KELLER Martial WENNER Sylvie TYBURN Jean-Max DAMBACHER Sandra PFEFFER Jean-Louis	

2. Organigramme



INTERVENTION TECHNIQUE : Alain BUCHERT - Association REUSSIR, convention de mise à disposition d'un agent pour l'entretien des espaces verts
 ENVIRONNEMENT GESTION DES ORDURES MENAGERES : Amélie PEYTAVI - mise à jour des fichiers des redevables, enseignements publics

III. STATUTS

1. Compétences de la Communautés de Communes du Pays de Wissembourg

La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace communautaire :

- Elaboration et mise en œuvre d'une charte de développement local.
- Elaboration, suivi, modification et révision du Schéma de Cohérence Territorial, adhésion au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial de l'Alsace du Nord,
- Elaboration, modification, révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- Elaboration, numérisation, et mise à jour des fonds de plans des communes membres de la Communauté de communes,
- Etudes, constitution, mise à jour d'un Système d'Information Géographique.

Développement économique :

- Constitution de réserves foncières pour la création de toutes nouvelles zones d'activités économiques à finalité industrielle, artisanale, tertiaire et commerciale.
- Etudes de faisabilité et d'impact destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion de zones d'activités économiques communautaire, à vocation économique, industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire.
- Aménagement, équipement, gestion et entretien des zones d'activités économiques avec instauration de la taxe professionnelle de zone.
- Actions, recherches et prospections tendant à favoriser l'accueil, l'environnement, le maintien, l'extension des entreprises industrielles, artisanales, de services et commerciales dans le cadre des zones d'activités économiques.
- Etudes préalables à l'OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) et au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Réalisation d'études portant sur le commerce et l'artisanat (diagnostic, prospectives...)
- Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat.
- Etudes de faisabilité destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Création, rénovation, aménagement, équipement, gestion, fonctionnement d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Zone d'aménagement concertée d'intérêt communautaire

Développement du Tourisme :

- La réalisation de cartes, de dépliants, de brochures.
- La participation à la réalisation de manifestations touristiques intercommunales, intercommunautaires et transfrontalières.
- Aménagement, études et gestion du Fort de Schoenenbourg,
- Etudes, création (acquisition), aménagement, travaux et gestion de la Maison Ungerer.

COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- L'étude, la création, l'aménagement, l'équipement et l'entretien :
 - de sentiers pédestres (viticoles, arboricoles et forestiers).
 - de parcours historiques, patrimoniaux et naturels intra-muros et extra-muros sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Wissembourg.
 - de pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE communautaires
- Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés (adhésion au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin), ainsi que toute étude s'y rapportant.
- La promotion des énergies renouvelables par la mise en œuvre de mesures incitatives et d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires.
- Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage.
- Acquisitions de terrains, les mesures de protection, les travaux d'aménagement et d'entretien à la réduction des coulées d'eau boueuses.
- Développement de l'énergie éolienne.

Politique du logement et du cadre de vie :

- Elaboration, suivi et révision d'un Plan Local de l'Habitat.
- Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat.
- Actions de préservation du patrimoine bâti ancien.
- Réalisation, aménagement, gestion et entretien d'une aire de grand passage pour les gens du voyage

Création, aménagement et entretien de la voirie :

- Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires :

- contribution aux charges de fonctionnement de la piscine de Drachenbronn incombant aux communes de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, membres du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine de Drachenbronn. Le taux de participation est fixé annuellement et ne peut être inférieur à 50%

Actions sociales d'intérêt communautaire :

- Etude, création, aménagement, gestion et entretien :
 - des structures d'accueil de la petite enfance : haltes-garderies-crèches, ludothèques et relais d'assistantes maternelles,
 - des structures d'accueil périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
 - d'un terrain de football en gazon synthétique,
- Conduire, coordonner et soutenir les actions d'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Autres compétences :

- Etude, promotion et aide pour le maintien à domicile de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite. Actions en faveur de la solidarité et des services à rendre à la population.
- Etudes, aménagement et équipement de structures favorisant l'accueil temporaire de jour de personnes âgées. Conventionnement avec le Centre Hospitalier pour la gestion.
- Soutien au service de portage de repas pour les personnes retraitées ou invalides habitant sur le territoire. Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.
- Aménagement, équipement, fonctionnement et gestion d'un Espace d'Accueil Senior et possibilités de conventionnement avec d'autres structures comme le Centre Hospitalier, les maisons de retraite, des collectivités territoriales ou encore des communautés de communes.
- Transport à la demande par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin.
- Acquisition d'une série d'œuvres littéraires de jeunesse citées dans la liste de références ministérielles et dont la lecture est rendue obligatoire par le Ministère de l'Education Nationale (programme officiel). Ces livres seront mis à disposition de l'ensemble des écoles primaires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.
- Etude et signature de conventions pour la mise en place de structures de formation continue transfrontalière.
- Partager des services et assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres.
- Soutien des vergers écoles pour les plantations hautes tiges.
- Acquisition, entretien, gestion, prêt et formation des utilisateurs du matériel composant la « Banque de Matériels » (chapiteaux, podiums, nacelle, sono...)

2. Modification des statuts

Deux modifications des statuts de la Communauté de Communes sont intervenues en 2015 :

- Le 26/10/2015 : suppression de la compétence : « Etude, création, aménagement, gestion et entretien des équipements multi-sports.
- Le 26/10/2015 : la compétence « soutien à l'ABRAPA pour favoriser le portage de repas pour personnes âgées (par exemple : l'acquisition de camionnettes frigorifiques, le conventionnement avec d'autres communautés de communes ou le subventionnement). Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées » a été modifié comme suit : « Soutien au service de portage de repas pour les personnes retraitées ou invalides habitant sur le territoire. Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées ».

IV. MARCHES PUBLICS

1. MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX

Périscolaire « Les petites abeilles » :

Depuis la rentrée 2015, les élèves des écoles maternelles de Wissembourg peuvent se rendre à midi dans les locaux d'un nouvel accueil périscolaire aménagé spécialement pour eux au rez-de-chaussée de l'immeuble Germania. Ce site est une annexe au Périscolaire « La Ruche » et peut accueillir jusqu'à 30 enfants. La maîtrise d'œuvre a été assurée par le cabinet d'architecte Valentin Sutter. Le coût total des dépenses s'est élevé à 93 654 € TTC.

Circuit des grognards :

Le circuit des grognards est un circuit touristique sur le territoire de l'ancien arrondissement de Wissembourg. Il permet de faire découvrir un certain nombre d'éléments du patrimoine en relation avec la période allant de la Révolution au 1^{er} Empire (1792 – 1815). Une Z card ® a été éditée, dont la conception a été réalisée par Virginie Limacher, signalétique mise en place par la société Gerner Signalisation. Coût de cette réalisation : 34 344 € TTC.

Aménagement piste cyclable de la Hardt et voirie définitive en ZAE sud extension :

La Communauté de Commune a aménagé une nouvelle piste cyclable sur la commune d'Altenstadt. La piste cyclable de la Hardt de 1.3 km permet désormais de relier à vélo Lauterbourg à Wissembourg en site propre et avec plus de sécurité, permettant ainsi d'éviter de circuler sur la route Départementale D3. Ce nouveau tronçon cyclable permet également de relier la ZAE Sud extension où les travaux d'enrobés de la voirie définitive ont été réalisés cette année. L'entreprise Jean Lefebvre a réalisé ces travaux sous la conduite d'OTE Ingénierie, maître d'œuvre. Coût total : 474 817 € TTC.

Base Aérienne 901 à Drachenbronn :

Une étude concernant la restructuration du site de la Base Aérienne 901 à Drachenbronn a été réalisée par le bureau CMN Partners basé à Lyon pour un coût de 85 470 € TTC. Cette étude doit proposer des solutions de redynamisation du territoire.

Mise en place de la redevance incitative :

La Communauté de Communes a choisi de mettre en place la redevance incitative à compter du 1^{er} juillet 2016. Pour cela il est nécessaire d'identifier les bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif et de les associer à chaque usager via une puce apposée sur les bacs. A cet effet un prestataire a été retenu – RF CONCEPTION – chargé de recenser les foyers et de mettre en place les puces pour un montant de 90 418 € TTC.

Entretien du centre administratif et de la ludothèque :

Une consultation a été lancée fin 2015 pour le nettoyage du centre administratif et de la ludothèque avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2016 et pour une durée de 4 ans. L'entreprise retenue est Serwissystèmes à Wissembourg. Le coût sur les 4 ans s'élèvera à 57 529 € TTC.

V. SUBVENTIONS

1. SUBVENTIONS

Pour l'année 2015
Subventions notifiées :

objet	montant de la subvention accordée	tiers
BA 901 - étude de restructuration	56 000,00 €	ETAT
BANQUE DE MATERIEL - acquisitions faites entre le 01/10/2013 et le 30/12/2014	10 000,00 €	Conseil Départemental
COULEES DE BOUES - MOE TRANCHE CONDITIONNELLE + TRAVAUX Ingolsheim et Schleithal	113 242,85 €	Conseil Départemental
LIAISONS CYCLABLES ET CHEMINS INTERCOMMUNAUX	33 400,00 €	ETAT
LIAISONS CYCLABLES ET CHEMINS INTERCOMMUNAUX	59 010,90 €	Conseil Départemental
PERISCOLAIRE WISSEMBOURG "SITE MATERNELLES"	26 300,00 €	ETAT
PERISCOLAIRE WISSEMBOURG "SITE MATERNELLES"	21 801,00 €	Conseil Départemental
PERISCOLAIRE WISSEMBOURG "SITE MATERNELLES"	26 600,00 €	CAF
PLATE FORME DE COMPOSTAGE - ETUDE DE FAISABILITE	6 000,00 €	ETAT
TOTAUX	352 354,75 €	

Pour l'année 2015
Subventions versées :

objet	montant de la subvention versée	tiers	montant totale de la subvention accordée (pm)	dépenses totales	
				€ HT	€ TTC
BA 901 - étude de restructuration	39 196,00 €	ETAT	56 000,00 €	71 225,00 €	85 470,00 €
BANQUE DE MATERIEL - acquisitions faites entre le 01/10/2013 et le 30/12/2014	10 000,00 €	Conseil Départemental	10 000,00 €	25 730,00 €	30 876,00 €
COULEES DE BOUES - MOE TRANCHE CONDITIONNELLE + TRAVAUX Bremmelbach / Birlenbach / Cleebourg / Drachenbronn / Oberhoffen Les Wissembourg / Schleithal et Steinseltz	12 105,89 €	Conseil Départemental	92 875,09 €	343 981,83 €	412 778,20 €
COULEES DE BOUES - MOE TRANCHE CONDITIONNELLE + TRAVAUX Birlenbach / Drachenbronn / Oberhoffen Les Wissembourg / Riedseltz et Schleithal	4 671,00 €	ETAT	105 774,00 €	528 870,00 €	634 644,00 €
COULEES DE BOUES - MOE TRANCHE CONDITIONNELLE + TRAVAUX Bremmelbach / Cleebourg / Ingolsheim / Steinseltz et Wissembourg	20 112,00 €	ETAT	77 500,00 €	387 450,00 €	464 940,00 €
LIAISONS CYCLABLES ET CHEMINS INTERCOMMUNAUX	4 786,00 €	ETAT	33 400,00 €	166 522,00 €	199 826,40 €
PARCOURS CLUB VOSGIEN circuit pédestre Riedseltz	1 365,00 €	Conseil Départemental	1 365,00 €	2 275,00 €	2 730,00 €
PERISCOLAIRE WISSEMBOURG "SITE MATERNELLES"	14 214,00 €	ETAT	26 300,00 €	78 045,34 €	93 654,41 €
PERISCOLAIRE WISSEMBOURG "SITE MATERNELLES"	12 300,00 €	CAF	26 600,00 €	78 045,34 €	93 654,41 €
TOTAUX	118 749,89 €		429 814,09 €	1 682 144,51 €	2 018 573,41 €

VI. BANQUE DE MATERIEL

Elu en charge du service :

- René RICHERT – Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Agent en charge du service :

- Carine FRITZ

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg met à disposition de ses associations et de ses Communes membres du matériel pour leurs festivités.

Ce matériel est regroupé dans le hall communal et intercommunal de Wissembourg d'une superficie de 1 000m².

Liste et caractéristiques du matériel composant la banque de matériel :

Type de matériel	Quantité disponible	Observations
Chapiteau 7X14 mètres	7	Superficie de 100 m ²
Chapiteau 10X25 mètres	1	Superficie de 250 m ²
Sonorisations	3	Hautparleur & micro
Podium	1	La moitié : 63 m² (28 panneaux de 1.5mx1.5m) La totalité : 126 m² (56 panneaux de 1.5mx1.5m) Hauteur du podium 0.90m
Scène mobile (camion)	1	8X6 mètres ou 8X4 mètres
Chalet en bois 4X2 mètres	11	
Chalet en bois 6X2 mètres	5	
Nacelle	1	
Niveleuse	1	
Grilles d'exposition	12	
Barrière de sécurité	12	
Coffret électrique	3	
Vidéoprojecteur	1	
Ordinateur portable	1	
Panneaux de signalisation		Divers
Panneau indicateur de vitesse	1	
Radar	1	

Les modalités de mise à disposition :

- Toute demande de location doit obligatoirement se faire par écrit
- Un chèque de caution libellé à M. le Trésorier de Wissembourg est à déposer à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg avant récupération du matériel

Les tarifs de mise à disposition sont les suivants :

- Pour les associations des Communes membres :

<i>Matériel</i>	<i>Prix TTC</i>
Chapiteau 7X14	100 €
Chapiteau 10X25	180 €
Sonorisation	28 €
½ podium	100 €
Podium entier	180 €
Nacelle : ½ journée	55 €
Nacelle : 1 journée	92 €
Chalet en bois	60 €
Scène mobile	120 €
Vidéoprojecteur	Gratuit
Ordinateur Portable	Gratuit
Grilles d'exposition	Gratuit
Barrière de sécurité	Gratuit

- Pour les Communes et les Ecoles des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
L'ensemble du matériel est mis à disposition gratuitement et sans limite
- Pour les associations, Communes et Communauté de Communes hors Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

<i>Matériel</i>	<i>Prix TTC</i>
Chapiteau 7X14	440 €
Chapiteau 10X25	605 €
Sonorisation	55 €
½ podium	440 €
Podium entier	605 €
Chalet en bois	121 €

- Pour les particuliers/privés
Suite au contrôle de la Chambre Régionale des comptes, la Communauté de Communes n'est plus autorisée à louer son matériel aux particuliers/privés

Nouvelles modalités de mise à disposition :

- Mise en place d'un tarif pour le transport :
 - Pour les associations : Un forfait de 25 € TTC pour l'enlèvement et le retour du matériel
 - Pour les communes : gratuit
 - La scène mobile sera toujours transportée par la Communauté de Communes du pays de Wissembourg au tarif forfaitaire de 25 € TTC (pour l'enlèvement et le retour)

Assurance :

Les chapiteaux sont assurés par la Communauté de Communes auprès de l'assureur GROUPAMA pour les garanties et risques suivants :

Responsabilité générale civile / Incendie, tous dommages matériels chapiteaux, attentats, catastrophes naturelles : contrat N° 10056214 Q-0033. Ce contrat a pour objet de garantir l'accusé

contre tous bris et destructions accidentels, subis par le chapiteau monté, démonté et en cours de transport.

Chaque organisateur de manifestations est tenu de prendre une assurance (en principe une responsabilité civile annuelle) pour la manifestation qu'il organise et qui le couvre pour tous dommages pouvant survenir lors de l'organisation de cette manifestation, n'ayant pas forcément de lien avec les chapiteaux mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

VII. DIVERS

1. Foncier

Plusieurs projets d'acquisition de terrain dans les zones d'activités Est et Sud Extension sont en cours. Une seule a abouti au cours de l'année 2015 : la Société REM SERVICES a acquis un terrain d'une superficie de 32.05 ares dans la zone d'activités économiques sud extension pour un coût de 92 304 € TTC.

2. Assurance

5 dossiers de sinistres ont été ouverts en 2015 et confiés aux assurances Groupama et relatifs :

- Au mobilier urbain : candélabre dans la ZAE Sud
- A deux bris de glace / contrat auto : mini bus et camion benne
- A la responsabilité civile : lors de travaux de tonte dans la ZAE Est
- A la dommage ouvrage sur la maison de l'enfance : dossier classé sans suite – frais pris en charge par la communauté de communes

3. Divers

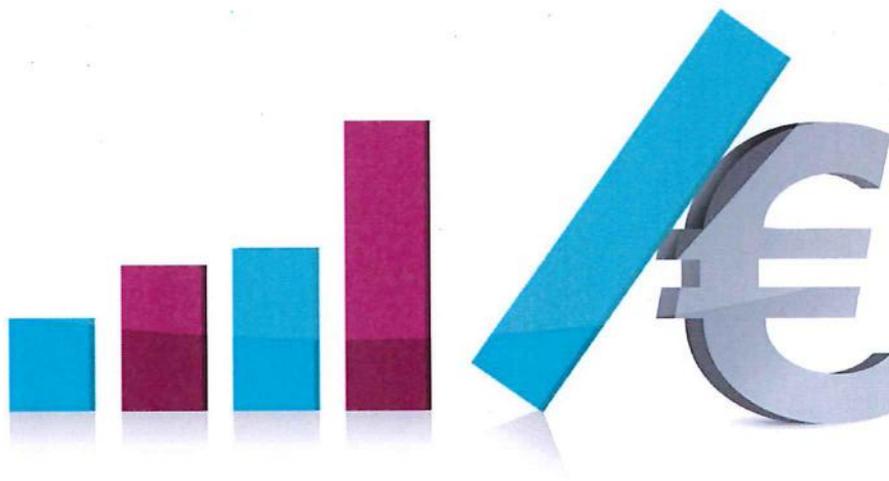
20^e anniversaire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a eu le plaisir de célébrer ses 20 ans en avril 2015. Depuis la création elle n'a cessé d'évoluer dans des domaines très variés comme :

- L'économie avec la création de trois zones d'activités (créatrices d'emplois), le soutien à l'artisanat et au commerce local,
- L'aménagement du territoire avec l'établissement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- Le cadre de vie avec les actions en faveur de l'entretien et de la restauration d'immeubles anciens, la mise à disposition d'une « banque de matériel »,
- L'environnement avec la réalisation de travaux de lutte contre les coulées d'eau boueuse, la promotion des énergies renouvelables et du compostage,
- Le service à la personne avec le service de portage de repas, la création du service d'accueil de jour pour personnes âgées, l'action « seniors en vacances », la création du relais d'assistants maternels, de la ludothèque, des structures périscolaires et cantines scolaires, la mise en place d'animations à destination des enfants et des jeunes, la gestion de la crèche halte-garderie,
- Le tourisme avec la création de sentiers pédagogiques, historiques, œnologiques, et tout récemment le circuit des grognards, la réalisation de travaux de mise en sécurité du Fort de Schoenbourg et la rénovation de la Maison Ungerer à Hunspach,
- Le sport avec l'aménagement de treize city stades sur le territoire et du terrain de football en gazon synthétique à Wissembourg.

Toutes ces réalisations ont nécessité des investissements importants et ont permis de développer une dynamique certaine pour améliorer le quotidien des habitants sur notre territoire.

BUDGET FINANCES



BUDGET

Le budget de la Communauté de Communes comprend d'une part le budget principal et d'autre part deux budgets annexes.

Le budget principal reprend les dépenses et les recettes liées au fonctionnement de la Communauté de Communes ainsi que les opérations qui ne font pas l'objet d'un budget annexe.

Les budgets annexes retracent les opérations liées à l'aménagement des zones d'activités

- Le budget ZAE EST
- Le budget ZAE SUD EXTENSION

1. BUDGET PRINCIPAL

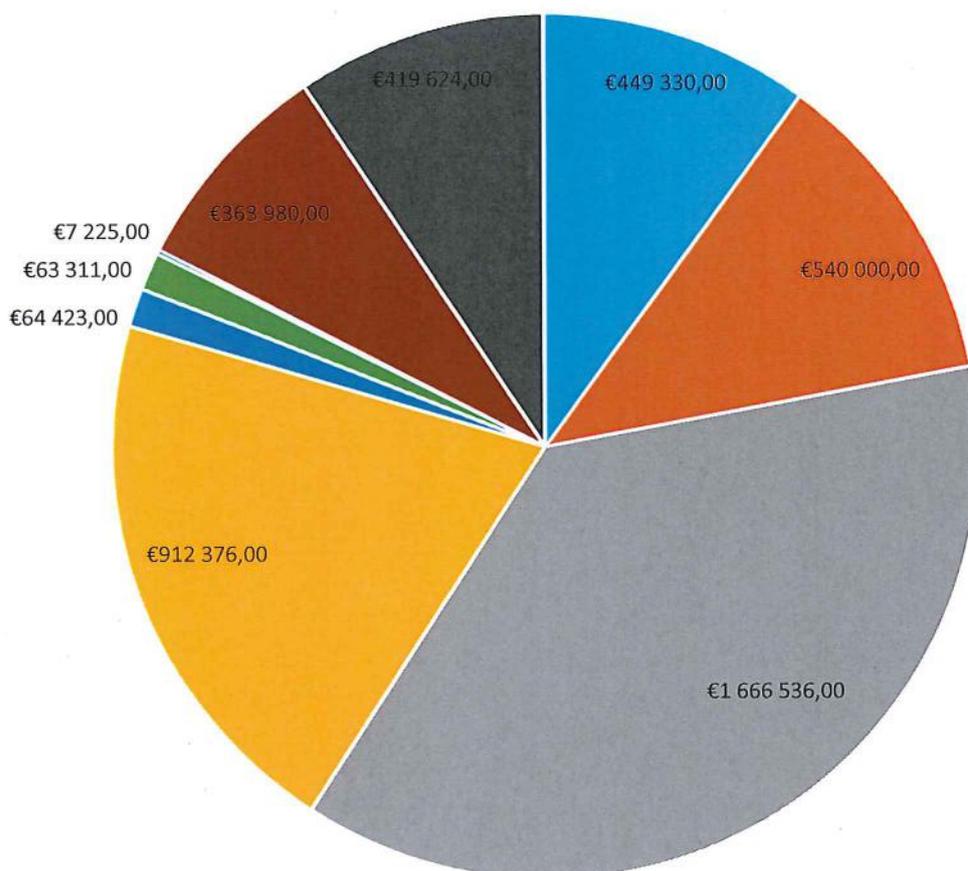
Fonctionnement en dépenses et en recettes : 5 444 750 €

Investissement en dépenses et en recettes : 1 208 000 €

Réalisation du budget 2015

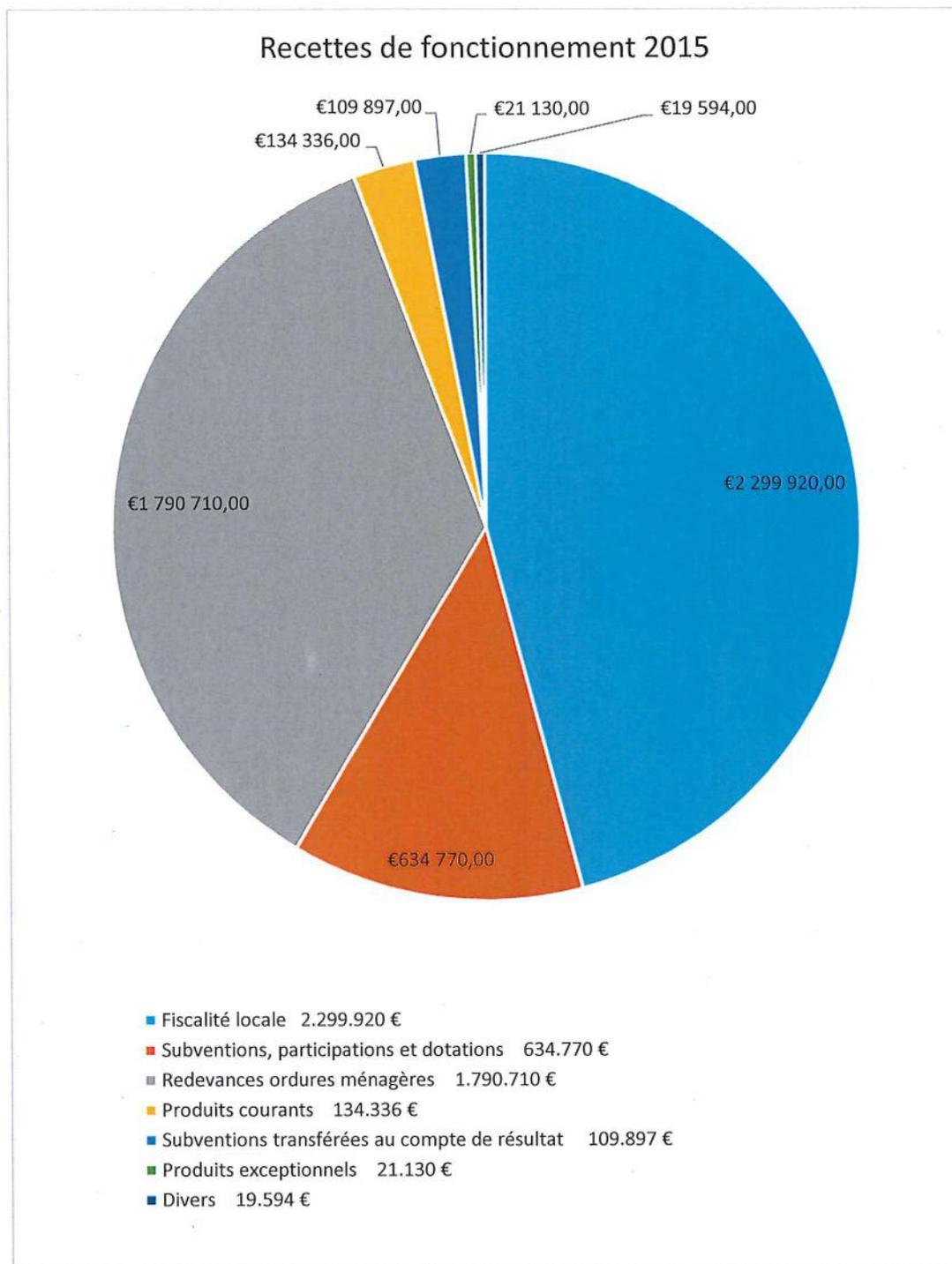
Dépenses de fonctionnement : 4 486 805 €

Dépenses de fonctionnement 2015



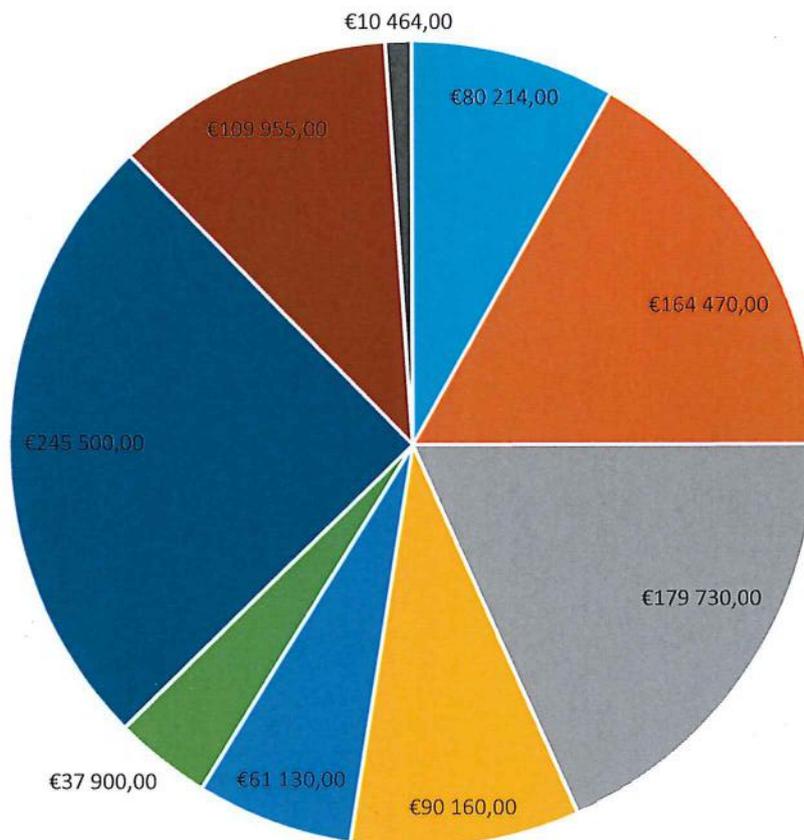
- Charges à caractère général (eau, énergie, entretien et réparations, assurances, ...) 449.330 €
- Charges de personnel (salaires et charges sociales, indemnités des élus) 540.000 €
- Participation à verser au SMICTOM (ordures ménagères) 1.666.536 €
- Enfance, petite-enfance, jeunesse, séniors 912.376 €
- Culture, tourisme, patrimoine 64.423 €
- Charges financières 63.311 €
- Charges exceptionnelles 7.225 €
- Dotations aux amortissements 363.980 €
- Divers 419.624 €

Recettes de fonctionnement : 5 010 357 €



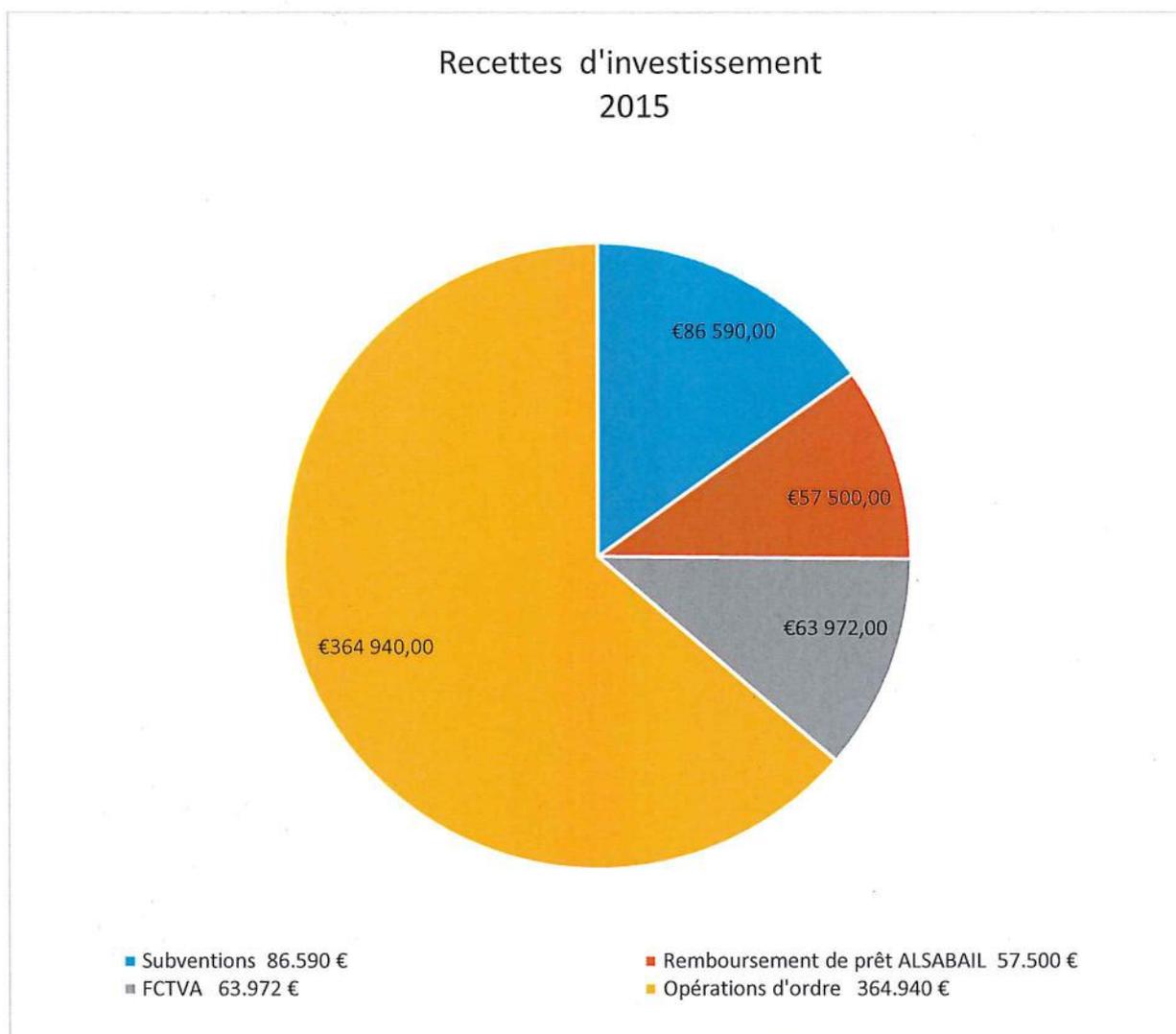
Dépenses d'investissement: 979 523 €

Réalisation des dépenses d'investissement 2015



- Etude de reconversion BA901 80.214 €
- Travaux de lutte contre les coulées d'eau boueuse 164.470 €
- Travaux d'aménagement de parcours cyclables 179.730 €
- Travaux d'aménagement d'un périscolaire pour les maternelles 90.160 €
- Travaux d'aménagement (Maison Ungerer, toiture et ravalement de façades résidence Germania ...) 61.130 €
- Acquisition diverses pour la banque de matériel (tondeuse autoportée et divers équipements pour la banque de matériel) 37.900 €
- Remboursement d'emprunts 245.500 €
- Opérations d'ordre (reprise de subvention) 109.955 €
- Divers 10.464 €

Recettes d'investissement : 573 002 €



Les taux des quatre taxes additionnelles ont été fixés à :

- Taxe d'habitation : 5,60 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 3,41 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 15,43 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 4,28 %

La taxe professionnelle de zone, applicable aux entreprises implantées dans les ZAE Intercommunales, est fixée à 21 %.

2. LES BUDGETS ANNEXES

Budget Zone d'Activités Est (ZAE EST)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 1 780 000 €
Investissement en dépenses et en recettes : 1 566 000 €

Budget Zone d'Activités Sud Extension (ZAE SUD EXTENSION)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 4 582 000 €
Investissement en dépenses et en recettes : 5.436 000 €

I. EMPRUNTS ET LIGNE DE TRESORERIE

1. Emprunts

Budget principal

Organisme	Montant initial	Durée	Début remboursement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Capital restant dû au 31.12.2015
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	300 000.00 €	15 ans	31/12/2004	3.770% FIXE	Mensuelle	31.12.2019	79 999.56 €
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000.00 €	15 ans	31/05/2009	4.33% FIXE	Trimestrielle	01.03.2024	628 412.36 €
CAISSE D'EPARGNE	800 000.00 €	15 ans	28/02/2010	0.63% taux révisable	Trimestrielle	30.11.2024	480 000.05 €
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	1 100 000.00 €	10 ans	31/03/2012	3.55% FIXE	Trimestrielle	31/12/2021	660 000.00 €
Total emprunté	3 200 000.00 €					TOTAL	1 848 411.90 €

Budget ZAE SUD EXTENSION

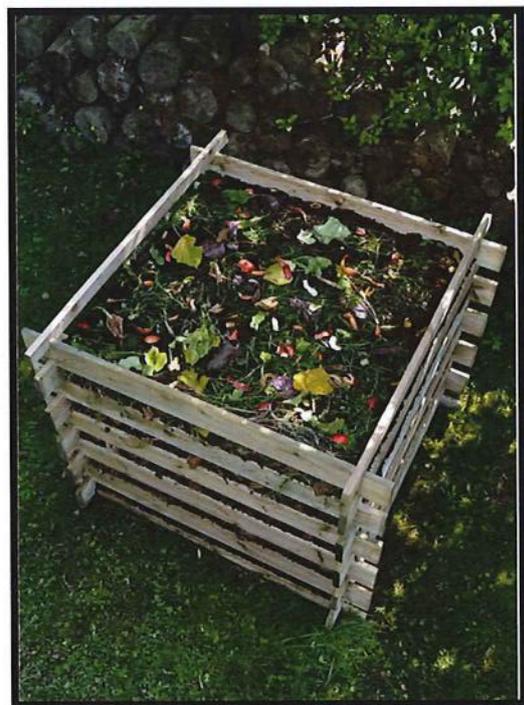
Organisme	Montant	Durée	Début remboursement	Taux	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2015
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - Acompte 2	258 486.97 €	10 ans	01.08.2013 (5 ans à compter signature de la convention) 129 243.49 €		01.08.2018 129 243.49 €	129 243.49 €
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - Acompte 3	42 599.00 €	10 ans	01.06.2015 (5 ans à compter signature de la convention) 21 299.50 €		01.06.2020 21 299.50 €	21 299.50 €
Département Avance remboursable TRANCHE 2 - Acompte 1	83 930.00 €	10 ans	01.06.2014 (5 ans à compter signature de la convention) 41 965.00 €		01.06.02019 41 965.00 €	41 965.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - Acompte 1	275 000.00 €	10 ans	01.08.2013 (à compter signature de la convention) 137 500.00 €		01.08.2018 137 500.00 €	137 500.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - Acompte 2	63 360.00 €	10 ans	01.08.2015 (à compter signature de la convention) 31 680.00 €		01.06.2020 31 680.00 €	31 680.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - Acompte 3	88 458.00 €		02.11.2015 (à compter signature de la convention) 44 229.00 €		02.11.2020 44 229.00 €	44 229.00 €
CAISSE D'EPARGNE	700 000.00 €	15 ans	28.02.2010	0.63% taux révisable	28.11.2024	419 999.93 €
					TOTAL	825 916.92 €

2. Ligne de Trésorerie

Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a conclu un contrat de ligne de trésorerie avec la CAISSE D'EPARGNE ALSACE aux conditions suivantes (délibération du 29 juin 2015) :

- **montant** : 500 000 €
- **durée** : 12 mois renouvelable
- **marge et taux de référence** : taux révisable indexé EONIA + marge 1,30 %
- **périodicité de paiement des agios** : trimestrielle par débit d'office
- **décompte des intérêts** : les intérêts sont calculés *pro rata temporis* sur les sommes effectivement utilisées, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- **frais de dossier et commission d'engagement** : 750 € (0,15 %)
- **commission de non-utilisation** : 0,15 %
- **montant du tirage minimum** : NEANT
- **déblocage des fonds** : La demande de déblocage des fonds se fera par l'intermédiaire du circuit du Trésor Public via l'ACCT. La mise à disposition des fonds sera effectuée dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés par la procédure du crédit d'office au crédit du compte du Trésor.
- **remboursement des fonds** : le remboursement des fonds est effectué par la procédure du débit d'office par virement de notre compte du Trésor.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



I. ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

Elus en charge du service :

- Jean-Max TYBURN – 1^{er} Vice-Président au Smictom
- Serge STRAPPAZON – Délégué au Smictom
- René RICHERT – Délégué au Smictom

Agent en charge du service :

- Véronique PONCE

Partenaire : SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

1. Historique

Depuis le 1^{er} janvier 2006, un système unique de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Depuis 2008, les particuliers ont pu opter pour la mise en place du prélèvement en trois échéances. A compter de 2010, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est un autre mode de paiement proposé aux usagers.

2. Actions 2015

Gestion administrative du service (facturation, ...)

Missions d'enlèvement et de traitement confiées au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

Tarifs 2015

FOYER 1 PERSONNE	121 €
FOYER 2 PERSONNES	203 €
FOYER 3 PERSONNES	273 €
FOYER 4 PERSONNES	341 €
FOYER 5 PERSONNES ET+	411 €
LES RESIDENCES SECONDAIRES	207 €
LES GITES RURAUX	125 €

Poubelle brune (ordures ménagères) : un passage par semaine ;

Poubelle bleue (papiers, journaux, cartons,...) : un passage tous les quinze jours.

3. Chiffres clés

Coût du service facturé par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin : 1 666 536 €

Nombre de factures éditées en 2015 :

- TIP : 5206
- PRELEV : 1747 + 1738 (2 factures par an)

4. Actions et projets en cours

Réflexion sur la gestion, la facturation et la tarification de la future mise en place de la redevance incitative sur le territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance incitative pour juillet 2016, une campagne de mise en place de puces UHF pour les bacs (brun et bleu) a été faite en septembre 2015 sur tout le territoire

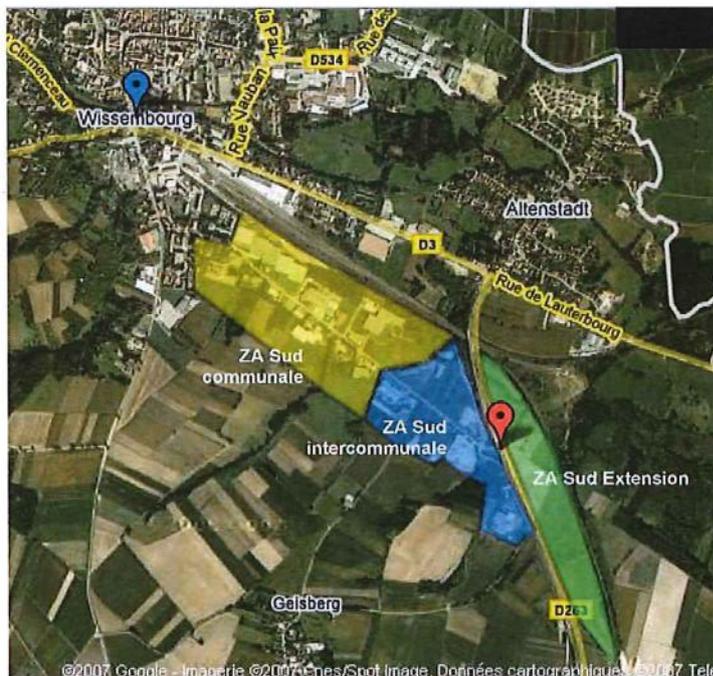
de la CDC, par l'intermédiaire d'un prestataire privé – RF Conception - 3 rue de l'embranchement - 67116 Reichstett.

La CDC a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion et de facturation de la redevance des ordures ménagères, fin d'année 2015 auprès de GLOBAL INFO – Logiciel AGIDE

II. COMPOSTAGE

Pas d'actions sur 2015 – néanmoins 28 composteurs ont été vendus.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



I. SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Elu en charge du service :

- Bertrand WAHL – Vice-Président Politique de l’Habitat

Agent en charge du service :

- Carine FRITZ

Partenaires :

- Conseil Général du Bas-Rhin
- Urba Concept
- Procivis

1. Amélioration des logements et de l’habitat – PIG RENOV’HABITAT

Permanences dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg tous les 1^{er} mardi du mois de 13h30 à 15h

URBA CONCEPT - Monsieur Jean-Marie THOMANN

2 rue de l’ancienne école - 67170 BERNOLSHEIM

Tél. 03 88 68 37 00 - Fax 03 88 68 99 63 - Port. 06 72 81 30 29

E-mail : urba-concept@wanadoo.fr - www.renov-habitat-haguenau.net

Les chiffres de 2015

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 1 dossier dans le cadre du PIG RENOV’HABITAT en 2015.

Localisation du bâtiment concerné par les travaux et la subvention	montant des travaux subventionnée (retenue par l'ANAH sur présentation de factures)	Montant mandaté	Observation
HUNSPACH	14 807.34 €	1 480,73 €	Propriétaire Occupant

2. Financement de l'action d'amélioration de l'habitat - Les opérations de ravalement de façades, restauration des immeubles anciens et des immeubles remarquables

Les Chiffres de 2015

En 2015 la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 53 dossiers pour un montant total de subvention de 45 123,76 €, réparti comme suit :

- Ravalement de façades (>1900) : 33 dossiers pour un montant total de subvention de 24 652,14 €.
- Immeubles anciens (<1900) : 20 dossiers pour un montant total de subvention de 20 471,62 €.

3. Promotion des énergies renouvelables – les panneaux solaires

Les Chiffres de 2015

Aucun dossier n'a été subventionné en 2015

II. REALISATION DU BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Elus en charge du service :

- Bertrand WAHL – 5^e Vice Président
- Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

- Eloïse LERCH

Partenaire :

Conseil Départemental du Bas - Rhin

Historique

La communauté de commune a approuvé le PLUi le 7 octobre 2013. Il comprend notamment une orientation d'aménagement et de programmation habitat qui vaut PLH.

Conformément au code de la construction et de l'habitation, les PLH doivent obligatoirement être accompagnés d'un dispositif d'observation. Ce dispositif doit permettre de suivre l'évolution de la conjoncture du marché immobilier ; le suivi de la demande de logement locatif social ; le suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés.

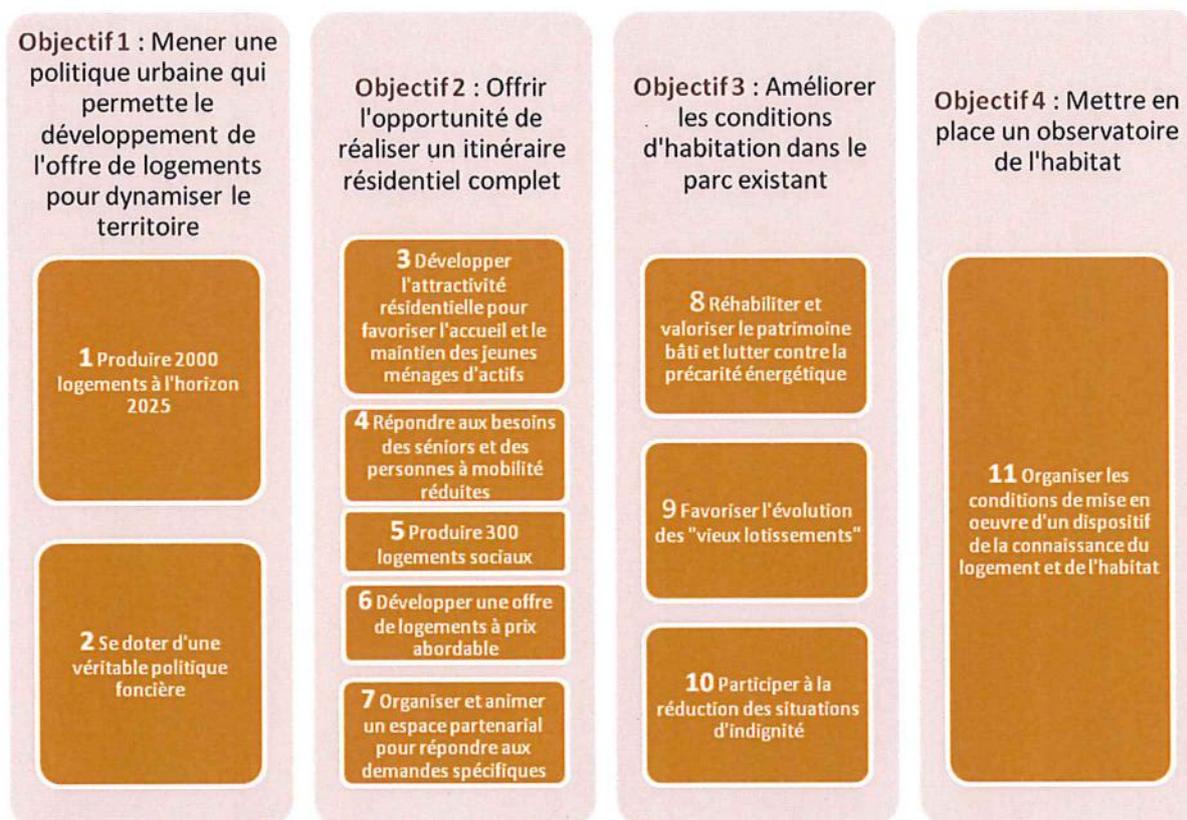
Actions 2015

Suite à la mise en place de l'observatoire de l'habitat en 2014, le bilan de la première année du PLH a été réalisé en 2015.

Les résultats ont été présentés aux maires lors du séminaire urbanisme du 5 juin 2015.

Chiffres clés

Le PLH comprend 11 actions réparties en 4 objectifs :



Il prévoit notamment une répartition sectorisée de la production de logements sur le territoire :

- la ville de Wissembourg devra produire environ **60 logements par an** ;
- les communes de Seebach, Schleithal et Riedseltz produiront ensemble **45 logements par an**.
- les villages produiront ensemble **25 logements par an**

Actions et projet en cours

- Réalisation du bilan 2015
- Expérimentation sur les logements vacants sur les communes de Cleebourg, Hunspach et Ingolsheim afin de permettre la réhabilitation et la remise sur le marché de ces logements

III. REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'ALSACE DU NORD (SCOTAN)

Elus en charge du service :

- Bertrand WAHL – 5^e Vice Président
- Serge STRAPPAZON – Président

Agents en charge du service :

- Alain KLEIN
- Eloïse LERCH (depuis septembre 2014)

Historique

Le SCOTAN a été approuvé le 26 mai 2009 et est applicable sur tout le territoire.

Actions 2015

La révision du SCOTAN a pour objectif de prendre en compte le Grenelle de l'Environnement. Le SCOTAN révisé a été approuvé le 17 décembre 2015.

Chiffres clés

Le SCOTAN est composé de :

- 90 communes
- 7 intercommunalités
- 156 337 habitants

ENFANCE ET JEUNESSE



I. CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF

Courant l'année 2014 un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été négocié avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2014 – 2017.

Ce contrat permet à la communauté de communes d'obtenir les subventions annuelles pour les actions concernant la petite enfance (crèche/ halte- garderie, le Relais d'Assistants Maternels) et l'enfance (la ludothèque, les Accueils de Loisirs sans Hébergement).

En 2015 une subvention totale de 257 851.82€ nous a été versée pour les actions menées en 2014 et en 2015.

II. La Ludothèque L'ARC EN CIEL

Elue en charge

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service

Mme Isabelle Zermann



Historique

La ludothèque a ouvert ses portes en mai 2001. C'est un lieu de partage et de convivialité, dans lequel enfants et adultes peuvent se retrouver pour jouer, emprunter des jeux ou participer aux animations ludiques proposées.

INFORMATIONS PRATIQUES

TARIFS ANNUELS

POUR LES ADHERENTS DE LA COM COM ADHESION

Particuliers : 12 € par an et par famille

Collectivités : 18 € par an

POUR LES ADHERENTS HORS COM COM ADHESION

Particuliers : 15 € par an et par famille

Collectivités : 25 € par an

PRETS DE JEUX AUX PARTICULIERS

1 € par jeu pour 15 jours

PRETS DE JEUX AUX COLLECTIVITES

1 € par Jeu pour 1 Mois

HORAIRES D'OUVERTURE

MERCREDI

14 h 00 à 17 h 30 Jeu sur place et prêt

SAMEDI

09 h 00 à 12 h 00 Jeu sur place et prêt

Durant les périodes de congés scolaires, il est conseillé de s'adresser directement à l'animatrice

Accueil à la ludothèque au 7 Rue du Général Abel Douay :

Les mercredis après-midi, les samedis matins et pendant les vacances scolaires 1 128 enfants sont venus profiter des jeux mis à leur disposition dans les locaux de la ludothèque. Ils étaient accompagnés de 354 adultes (les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte). Au total 1 482 personnes se sont vu proposer des animations et des nouveaux jeux acquis au cours de l'année.

F'Estival d'animations au Parc Sticherer :

Depuis 5 ans la ludothèque participe au F'Estival d'animations organisé au Parc Sticherer à Wissembourg. Les enfants et les adultes peuvent profiter pendant 4 semaines lors des vacances d'été de diverses animations et de jeux. Durant l'été 2015, 1 524 enfants et 375 adultes se sont rendus au cabanon de la ludothèque et ont pu découvrir une multitude de jeux mis gratuitement à leur disposition.

Animations hors des locaux de la ludothèque :

Une partie des animations se fait en dehors des murs de la ludothèque.

- ❖ Entre octobre et juin : dans les écoles maternelles et primaires de la Communauté de Communes. Plus de 75% des établissements profitent gratuitement des interventions, les élèves attendent avec l'impatience l'arrivée de l'animatrice avec sa multitude de jeux.
- ❖ Les périscolaires et cantines scolaires se voient proposer une à deux fois par mois des animations ludiques.
- ❖ L'IMP (Institut Médico Pédagogique) les Glycines accueille 12 enfants en situation de handicap. Ces derniers sont ravis de pouvoir profiter d'une animation adaptée une fois par semaine.
- ❖ Au Patio de Wissembourg (Foyer d'hébergement pour adultes handicapés), les résidents attendent avec impatience l'animation proposée 2 fois par mois.

Autre service proposé :

Depuis 2004 un prêt gratuit de livres a été mis en place pour les écoles primaires de la communauté de communes. Le début c'est fait avec 28 collections de 35 livres chacune, actuellement les écoles ont à leur disposition 55 collections de 50 livres chacune (dont 2 collections en allemand). L'animatrice s'occupe de la préparation, de la distribution, du retour des livres mais aussi de la gestion du stock.

III. MAISON DE L'ENFANCE

Elue en charge :

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Mme Anna KUBIAK

La Maison de l'Enfance est un multi-accueil d'une capacité totale de 40 places selon l'agrément de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

En 2015, 30 places étaient réservées à l'accueil régulier et 10 places à l'accueil occasionnel.

Pendant la période scolaire 8 enfants de la petite section de l'école maternelle de l'Europe sont également accueillis pendant la pause méridienne.

La gestion de la structure a été assurée par l'Association Générale des Familles (l'AGF) jusqu'au 31.12.2015. Suite au renouvellement de la délégation de service public, l'AGF n'est plus gestionnaire du multi-accueil depuis le 1^{er} janvier 2016.

La Communauté de Communes prend en charge les dépenses d'investissement et rémunère le gestionnaire pour la partie concernant le fonctionnement.

En 2015 les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 265 692.18€ dont 261 115.59€ ont été versés au gestionnaire de la structure. La différence correspond aux dépenses de maintenance (climatisation, centrale de traitement d'air, chauffage, toiture végétalisée,...) et aux diverses petites réparations. Les agents techniques de la communauté de communes assurent également l'entretien des espaces extérieurs.

En ce qui concerne l'investissement de l'année 2015, la communauté de communes a dépensé 2 013.60€ pour renouveler deux meubles à chaussures.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF une subvention de 141 098.96€ a été versée à la collectivité au titre des activités 2014 et 2015.

IV. RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg le Relais d'Assistants Maternels a été créé en 2001. Jusqu'au 31/12/2015 sa gestion était assurée par l'Association Générale des Familles du Bas- Rhin et à partir du 1^{er} janvier 2016 le RAM est géré en régie par la communauté de communes.

Le RAM est un service gratuit et neutre. Lieu d'écoute, de rencontres et d'informations, aussi bien pour les assistants maternels que pour les parents, il propose en outre les activités suivantes :

Pour les parents et les assistants maternels : le 1^{er} mardi du mois de 19h à 21h est l'occasion de se retrouver pour échanger autour de divers sujets (alimentation, accidents domestiques, sommeil, bricolage, ...) mais également pour aborder des questions d'ordre administratif ou juridique (impôts, congés, formation, ...) et bien d'autres choses encore pour améliorer l'accueil de l'enfant.

Pour les enfants de moins de 3 ans (accompagnés) : les lundis et mardis matins et pour préparer en douceur leur entrée à l'école maternelle :

- des activités d'éveil et de bricolage
- des séances de psychomotricité
- des séances de musique

Les liens qui se créent autour de l'enfant sont encore renforcés lors des évènements exceptionnels organisés par l'animatrice du relais et qui attirent nombre d'enfants, d'assistants maternels et de parents : sortie de fin d'année, fête de Noël.

En 2015 notre territoire comptait 130 assistants maternels dont 93 en activité. Sur les 37 assistants maternels non actifs, 26 sont en cessation temporaire d'activité (congé parental, maladie, un autre travail temporaire, ...) et 11 ont cessé leur activité définitivement (déménagement, départ à la retraite, non renouvellement d'agrément).

Courant l'année 2015 le RAM a été contacté 2 635 fois (accueil physique, mail, téléphone, courrier) :

- 2 046 fois par les assistants maternels
- 589 fois par les parents

Pour ce service la communauté de communes a dépensé en 2015 29 292.05€ et la subvention de la CAF dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse était de 14 063.94€ pour les activités 2014 et 2015.

V. PERISCOLAIRES ET CANTINES SCOLAIRES

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

La gestion des tous les accueils périscolaires ainsi que des cantines scolaires a été confiée à la FDMJC Alsace. Une Délégation de Service Public (DSP) a été signée pour la période 2010 -2015.

Dans le cadre de cette DSP des réunions de travail sont organisées environ tous les deux mois entre le délégataire, les élus et les services de la communauté de communes.

Elles permettent à la collectivité d'être informée régulièrement du fonctionnement de ce service, et de prendre rapidement toute décision concernant son amélioration.

1. Périscolaire de Wissembourg

Le périscolaire LA RUCHE a ouvert ses portes en septembre 2009 et se situe dans la cour de l'école St Jean- 1 place Martin Bucer.

Cette structure, initialement prévue pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Wissembourg, Altenstadt et Weiler, a très rapidement atteint le maximum de sa capacité d'accueil autorisée par les services de la Jeunesse et des Sports, soit 65 places.

Afin d'augmenter la capacité d'accueil et pour satisfaire le plus grand nombre de demandes d'inscription, les solutions intermédiaires ont été trouvées pendant quelques années scolaires. En effet les enfants scolarisés à l'école Wentzel étaient accueillis en 2012 et en 2013 dans la salle WESTERCAMP (une convention de location a été signée avec la paroisse protestante). Courant l'année

scolaire 2014/2015 ils se rendaient à la Maison des Associations (rue du Tribunal) dans laquelle une salle était mise à leur disposition pendant la pause méridienne.

En janvier 2015 la communauté de communes a récupéré les locaux loués au Conseil Départemental (bureaux de l'Espace d'Accueil Seniors) situés dans la copropriété GERMANIA à Wissembourg.

Ils ont été réaménagés en accueil périscolaire pour les enfants des écoles maternelles de Wissembourg. Le coût des travaux s'est élevé à 90 000€, subventionné par l'Etat, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et par la CAF. La structure a ouvert ses portes à la rentrée 2015 et fonctionne uniquement les midis. Les enfants et l'équipe ont choisi le nom LES PETITES ABEILLES pour ce site annexe qui est géré par le périscolaire LA RUCHE.

Pendant la période scolaire la structure de Wissembourg accueille les enfants pendant les horaires suivants :

- Le matin de 7h jusqu'au début des cours (pour les élèves des écoles primaires de Wissembourg uniquement)
- Le midi (sur les deux sites)
- Le soir après la classe jusqu'à 18h30 au périscolaire LA RUCHE

En période extra- scolaire la structure de Wissembourg organise également :

- Les accueils du mercredi après- midi
- Les accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël)

En 2015 la participation financière de la communauté de communes était de 200 221.41€ et la CAF a versé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention de 87 681.15 € pour les activités 2014 et 2015.

2. Périscolaire de Seebach

Après celui de Wissembourg, c'est l'Accueil de Seebach qui a ouvert ses portes en septembre 2010.

Situé au sein de l'école primaire de Seebach, dans les locaux totalement rénovés, il accueille les enfants des écoles maternelles et primaires de Seebach, Niederseebach et Hunspach.

La structure est habilitée pour 30 enfants dont 8 de moins de 6 ans.

Pendant la pause de midi, entre 20 et 30 enfants prennent le repas dans la structure.

La moyenne de fréquentation le soir est de 15 enfants.

Depuis la rentrée scolaire 2014 la structure a ouvert ses portes également les mercredis :

- Pendant l'année scolaire 2014/2015 : les midis et les après- midis (notamment pour les enfants de Schleithal)
- Pendant l'année scolaire 2015/2016 : les midis à Seebach et les après-midi dans la structure de Wissembourg (notamment pour les enfants de Schleithal)

Depuis juillet 2011 un accueil de loisirs sans hébergement est organisé pendant les trois premières semaines du mois de juillet. En 2015 le thème proposé était les « Cinq sens » et l'accueil a connu, comme tous les ans, un très grand succès.

En 2015 la participation financière de la communauté de communes était de 92 110.30€ et la CAF a versé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention de 7 538.32€ pour les activités 2014 et 2015.

3. Périscolaire de Drachenbronn/Birlenbach

A la rentrée 2012 le périscolaire de Drachenbronn - Birlenbach « Les P'tits Dragons » a ouvert ses portes aux élèves des écoles maternelles et primaires de Drachenbronn–Birlenbach et de Cleebourg-Bremmelbach.

Située à côté de la salle des fêtes, la structure offre aux enfants un cadre calme et agréable pour leur pause de midi ainsi qu'en fin de journée après les cours.

Elle est habilitée pour 38 enfants dont 10 de moins de 6 ans.

Pendant la pause de midi, en moyenne 15 enfants prennent le repas dans la structure.

Le soir la fréquentation est de 5 enfants en moyenne.

Depuis la fermeture de la BA901 les effectifs ont baissé par rapport aux années précédentes.

Le périscolaire de Drachenbronn propose également un accueil les mercredis midis et après- midis.

A partir de septembre 2015 seul l'accueil de midi se déroulait dans la structure. L'après-midi les enfants rejoignaient la structure de Wissembourg.

Un accueil de loisirs sans hébergement est également proposé pendant les trois premières semaines du mois de juillet. En 2015 le thème des activités était le « Moyen Age ».

En 2015 la participation financière de la communauté de communes était de 83 206.85€ et la CAF a versé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention de 7 039.40 € pour les activités de 2014 et 2015.

4. Les cantines scolaires

Trois cantines scolaires fonctionnent sur le territoire de la communauté de communes : à Climbach, à Riedseltz (pour les enfants de Riedseltz et d'Ingolsheim) et à Schleithal.

Elles sont gérées administrativement par le périscolaire de Wissembourg et fonctionnent à midi et le soir après l'école.

Pour 2015 les moyennes de fréquentation étaient les suivantes :

- Climbach : environ 3 enfants à midi et 4 le soir
- Riedseltz : environ 10 enfants à midi et 6 le soir
- Schleithal : environ 12 enfants à midi et 6 le soir

En 2015 la participation financière de la communauté de communes était de

- 13 285.23 € pour la cantine de Climbach
- 18 216.32 € pour la cantine de Riedseltz
- 17 793.12 € pour la cantine de Schleithal

Ces structures ne sont pas habilitées par les services de la Jeunesse et des Sport. Aucune subvention n'est donc versée par la CAF pour leur fonctionnement.

5. Animation enfance et Nouvelles activités périscolaires

Les communes de Rott, d'Oberhoffen-les Wissembourg et de Steinseltz ne bénéficient pas des services périscolaires les soirs, après la sortie des classes.

Afin de proposer les activités sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, en partenariat avec l'Animation Enfance FDMJC d'Alsace organise différents ateliers thématiques pour les enfants scolarisés dans ces communes.

Ces activités ont lieu pendant la période scolaire, un soir par semaine, dès la sortie des classes et jusqu'à 18h dans une salle mise à disposition par les communes. Les enfants sont pris en charge par un animateur et un temps pour s'aérer et goûter leur est proposé avant le début de l'activité.

Le programme est communiqué aux familles en début de l'année scolaire et ses activités connaissent un grand succès auprès des enfants. Une cotisation forfaitaire de 20€ par enfant et par période est demandée lors de l'inscription.

A titre d'exemple voici le programme pour l'année scolaire 2015-2016 pour la commune de ROTT :

Période 1) après les vacances d'Automne jusqu'aux vacances de Noël :

« Cinéma » : Atelier d'expression corporelle et théâtrale

les mardis 03, 10, 17, 24 Novembre et 01, 08, 15 Décembre 2015.

Dont 3 séances atelier chimie pour les CM1-CM2 le 17 et 24 novembre et le 08 décembre.

Période 2) après les vacances de Noël et jusqu'aux vacances d'Hiver :

« showtime » atelier danse, musique des années 70-80-90-2000

les mardis 05, 12, 19, 26 janvier et 02 février 2016.

Dont 2 séances initiation à la sarbacane pour les CM1-CM2 le 12 et 19 janvier

Période 3) après les vacances d'Hiver et jusqu'aux vacances de Printemps :

Atelier mimes

Les mardis 23 février et 01, 08, 15, 22, 29 mars 2016.

Dont 4 séances atelier micro fusées pour les CM1-CM2 le 01, 08, 15, 22 mars.

Période 4) après les vacances de Printemps et jusqu'à la fête des mères:

« Autour du loup garou » tableau vivant : danse théâtre, bricolage, jeux

Les mardis 19, 26 avril, 03, 10, 17, 24 mai 2016

Période 5) de la fête des mères à la fin de l'année scolaire

«Autour des celtes » reconstitution d'un village celte en tableau vivant

Les mardis 31 mai, 07, 14, 21, 28 juin 2016

Les CM1-CM2 auront donc deux activités différentes sur les périodes 1, 2 et 3.

Par ailleurs tous les accueils périscolaires et les cantines scolaires ont participé au concours « Explique-moi les Droits de l'Homme » organisé par l'association Regards d'Enfants, et au « Jardin de la Culture » à Wissembourg.

L'animation enfance a proposé durant l'année 2015 différentes activités autour du projet « Demain citoyen » : écriture d'un slam sur les Droits de l'Homme, débats philosophiques, séjour pour les 9-13 ans à Bruxelles avec visite du parlement et de l'hémicycle, ainsi qu'une interview du député Edouard Martin.

Quelques projets transfrontaliers ont vu le jour en 2015.

Courant l'été les enfants de l'accueil de loisirs se sont rendus à Karlsruhe pour participer au projet « Klever Aktion ».

Une rencontre entre l'animation enfance du Pays de Wissembourg et les enfants de Bad Bergzabern a eu également lieu le mercredi 9 décembre 2015 de 14h00 à 17h30 au périscolaire LA RUCHE à Wissembourg. Les enfants ont fabriqué quelques Bredeles et ont échangé autour du thème « Contes et légendes de Noël de deux côtés de la frontière ».

Les animateurs souhaitent pérenniser et développer ces rencontres franco-allemandes démarrées en 2015.

VI. ANIMATION JEUNESSE

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

La communauté de communes a signé avec la FDMJC Alsace une convention d'objectifs et de moyens concernant l'Animation Jeunesse sur le territoire.

Toute l'année :

L'Animation Jeunesse a pour vocation de soutenir et d'encourager toutes idées de projets de la part des adolescents du territoire.

Pour encourager cette démarche, les animateurs se déplacent dans les communes pour différents rendez-vous ou activités. Ces derniers permettent de créer des liens avec les jeunes et de lancer la discussion. Ces rencontres sont souvent le point de départ de projets tels que les séjours. Les animateurs accompagnent ensuite les groupes constitués dans les démarches d'organisation et d'accomplissement de leurs idées.

Tous les rendez-vous proposés sont consultables sur le site internet de l'animation jeunesse, www.animjeun-payswissembourg.com.

Les animateurs sont également présents au Collège de Wissembourg pendant la pause méridienne et animent le club « jeux de société », organisent les débats, ... C'est toujours l'occasion pour eux d'aller au-devant de jeunes et de cerner leurs envies et préoccupations au plus près.

Pendant les vacances

Séjours, sorties, rencontres, ... les vacances c'est le moment de rencontrer les jeunes et de faire aboutir les projets en cours.

Comité de pilotage

Les actions menées par les animateurs sont présentées à l'élue en charge de ce dossier et aux services de la communauté de communes tous les deux mois lors de réunions organisées avec la FDMJC.

Le bilan annuel est présenté lors d'un comité de pilotage qui se réunit une fois dans l'année et qui se compose des élus référents jeunesse de toutes les communes membres ainsi que de tous les partenaires : le Conseil Départemental, la Mission Locale, les représentants des établissements scolaires de l'enseignement secondaire, le centre d'addictologie de Wissembourg, ...

Actions de l'Animation Jeunesse en 2015

Depuis le 1^{er} janvier 2015 M. Jean-Michel ZOTTNER est le nouveau coordinateur jeunesse sur le territoire de notre communauté de communes.

Avec l'aide de notre animateur Arnaud RAKOTO ainsi que des jeunes effectuant le service civique il a redonné un nouveau souffle aux animations et actions proposées :

- Pour faciliter l'accès aux animations un ramassage gratuit en mini- bus a été mis en place pour les jeunes habitant dans les communes membres autres que Wissembourg.
- Création d'une passerelle « enfance- jeunesse » pour les élèves de CM2 afin de les habituer petit à petit à l'animation jeunesse.
- Création des clubs thématiques pour les jeunes : sciences, nature et découverte, sports originaux, pêche.
- Soirées prévention : soirée à thème pour tout public, par exemple « Internet : dangers et plaisirs » proposée le 20 mars 2015 à Riedseltz
- Création du groupe N.O.B (Nouveaux Organisateur Bénévoles) qui offre aux jeunes intéressés la possibilité d'imaginer, planifier et organiser les activités autour d'un projet.
- Elargissement des activités proposées dans le cadre du F'Estival d'Animations notamment en instaurant les « sorties en familles » les dimanches (parc d'attractions, visite d'un zoo, visite du château Haut Koenigsbourg,...)
- Organisation sur le territoire de notre communauté de communes du concours « Coq'Haut Défi (lancement des micro-fusées réalisées par les groupes des jeunes) ainsi que de l'exposition « Parcourons les étoiles ».

L'animation jeunesse connaît un grand succès sur notre territoire. L'équipe étant composée de deux animateurs (M. ZOTTNER et M. RAKOTO) le nombre de places disponibles pour les activités nécessitant un déplacement est le plus souvent limité à 16 enfants (2 mini- bus). Toutes les demandes de participations ne peuvent donc pas être satisfaites.

Contrat Territorial Jeunesse

Depuis l'année 2010 un Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ) est signé avec le Conseil Départemental.

Ce contrat pose le cadre de la politique jeunesse menée sur le territoire.

Les axes politiques qui ont été choisis par les élus lors du renouvellement du CTJ en 2014 sont les suivantes :

- ➡ **Axe 1 : La prévention des risques**
- ➡ **Axe 2 : Favoriser l'accès à la culture pour tous les jeunes comme facteur du développement personnel**

- ➔ **Axe 3 : Aider les jeunes dans leur apprentissage, en vue de leur insertion dans la vie active**
- ➔ **Axe 4 : Ouvrir l'animation socio-éducative à toute la Communauté de Communes et aider les jeunes à devenir acteurs de leurs projets**
- ➔ **Axe 5 : Affirmer la dimension transfrontalière du Pays de Wissembourg.**

Ce contrat prendra fin le 31.12.2016

En 2015 la communauté de communes a dépensé 126 964€ pour l'animation jeunesse. Le Conseil Départemental a versé une subvention de 10 000€.

CADRE DE VIE ET ACTION SOCIALE



I. SENIORS

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

1. Portage de repas

Le portage de repas a été mis en place sur le territoire de la communauté de communes en octobre 2001 grâce à la signature d'une convention avec l'ABRAPA.

Les besoins en portage de repas sur notre territoire ont évolué au fil du temps et il a été constaté que de nombreux seniors font appel à d'autres prestataires pour ce service.

Le groupe de travail « Personnes âgées » a analysé cette situation et après réflexion a proposé d'octroyer, à partir du 1^{er} janvier 2016 une participation financière à tous les seniors faisant appel aux différents prestataires (traiteurs/restaurateurs/associations). Cette proposition a été approuvée par le Conseil communautaire du 29 juin 2015.

La convention avec l'ABRAPA a donc pris fin le 31 décembre 2015 et les deux véhicules réfrigérés ont été cédés à l'association.

2. Seniors en vacances

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), établissement public sous double tutelle du Ministère des Finances et du Secrétariat d'Etat au Tourisme, a pour mission de développer l'accès aux vacances pour tous.

Grâce à la convention signée avec cette dernière, la Communauté de Communes a fait partir, en juin 2015, un groupe de 41 personnes à Cussac dans le Limousin. Elle s'est occupée de tout organiser : réservation, transport, paiement des organismes puis refacturation aux participants, etc... sans contrepartie financière.

Partenaire de l'ANCV depuis 2010, le séjour de 2015 était déjà le 6^{ème} organisé dans le cadre du dispositif « Seniors en vacances ».

En 2015, la semaine de vacances en pension complète (animations et sorties comprises) a coûté entre 314.23€/personne pour les retraités bénéficiaires de l'aide ANCV et 576.23 €/personne pour les retraités non bénéficiaires, car imposables.

3. Structure d'Accueil de Jour pour personnes âgées (SAJ)

La Structure d'Accueil de Jour située au 25 rue Bannacker à Wissembourg a ouvert ses portes en novembre 2004. La structure est gérée par le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, mais la communauté de communes a financé les travaux d'aménagement des locaux et supporte toutes les charges locatives de la copropriété, soit en 2015 un montant de 3 210.31€.

TOURISME ET PATRIMOINE



I. ETUDE DE SCHEMA D'ACCUEIL DU PUBLIC

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Historique

Dans le prolongement de la réalisation en interne d'un état des lieux exhaustif de l'offre d'accueil, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a confié à l'ONF la conception d'un schéma d'accueil sur son territoire. Tous les maires du secteur avaient ainsi été interrogés lors de ce travail préliminaire. Au total, plus de 45 sentiers et une vingtaine de boucles cyclables (non balisées) avaient été répertoriés. Cette offre est aujourd'hui peu lisible et n'attire que trop peu les familles.

Actions 2015

Dans une démarche globale d'étude de l'offre touristique, la réalisation du schéma d'accueil s'est décomposé en 3 temps :

- la réalisation d'un diagnostic partagé permettant de définir collectivement les enjeux du secteur,
- la mise en scène du territoire par l'élaboration de la stratégie d'accueil et de la stratégie paysagère,
- la réalisation d'un plan d'actions pluriannuel.

L'ensemble de la démarche, depuis l'élaboration du diagnostic jusqu'à la définition des actions, a été mené avec le souci de la concertation. La première phase a fait l'objet d'entretiens ciblés de personnes ressources afin de recueillir l'avis des acteurs du territoire. Cette concertation s'est poursuivie pendant la deuxième phase de l'étude par la validation, par le comité de pilotage, des orientations prises pour le territoire en termes d'accueil du public et de paysage.

	Intitulé de l'action
A: Réorganiser l'offre d'accueil à l'échelle du territoire	A1 : Favoriser la collaboration entre les acteurs du tourisme
	A2 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de circulation
	A2.1 : Elaborer un plan de circulation cyclable
	A2.2 : Elaborer un plan de circulation équestre
	A3 : Mettre en place un plan de signalisation
	A3.1 : Créer une charte graphique pour la signalisation
	A3.3 : Signalisation et fléchage des sites importants
	A4 : Retravailler l'accueil des touristes au niveau des gares et des grands parkings
	A5 : Promouvoir et faciliter l'utilisation des vélos électriques en location dans les OT (Mettre à disposition des OT et des hébergeurs de la documentation sur les itinéraires conseillés de découvertes)
	A6 : Sécuriser et aménager l'accès au Fort de Schoenenbourg
	A6.1 : Réorganiser le stationnement du Fort de Schoenenbourg
	A6.2 : Améliorer la circulation aux abords du Fort
	A7 : Créer une aire de camping-cars à Wissembourg
B: Diversifier l'offre d'accueil en faveur de l'identité du site	B1 : Réaliser de nouveaux sentiers thématiques (pédagogiques, ludiques, multimédias, sentier d'interprétation, etc.)
	B1.1 : Aménager un parcours pédestre extérieur au Fort de Schoenenbourg
	B1.2 : Sécuriser et faire connaître le Fossé Antichars
	B1.2.1 : Sécuriser la traversée actuelle du Fossé
	B1.2.2 : Rendre accessible un tronçon du fossé + aménagement multimédias
	B1.3 : Encourager et mettre en valeur les points de vente chez les producteurs
	B1.4 : Réalisation d'un sentier Randocroquis et d'un Cyclocroquis
	B1.5 : Mise en place d'un sentier "chasse aux trésors" (à destination des enfants)
	B1.6 : Parcours permanent d'orientation (version adulte du B1.6)
	B1.7 : Sentier sensoriel accessible aux PMR
	B1.8 : Parcours de santé connecté / salle de sport outdoor
	B1.9 : Installation du mobilier le long des itinéraires
	B.9.1 : Aménager des points de vue
	B1.9.1.A : A Weiler. Mise en lecture du paysage et des milieux ouverts
	B1.9.1.B : Tables d'orientation (3 points de vues identifiés)
	B1.9.1.C : Ouverture de 2 points de vue en forêt
	B1.9.2 : Développer les aires de pique-nique
	B1.9.3 : Aménager des abris en forêt
	B2 : Créer un site d'accueil du public pour la vente de produits locaux à l'échelle du territoire de la CCPW
	B3 : Créer un site "Odyssée Verte" / un parc à thème forestier innovant
C : Préserver et valoriser le patrimoine architectural, historique et naturel	C1 : Préserver et valoriser le patrimoine architectural
	C1.2 : Revaloriser le sentier Kapellen Pilgerweg
	C2 : Préserver et valoriser la patrimoine historique
	C2.1 : Créer un circuit transfrontalier autour des Lignes de la Lauter
	C2.3 : Créer un circuit du patrimoine militaire
	C3 : Préserver et valoriser la patrimoine naturel
	C3.1 : Encourager les sorties guidées / animations par des spécialistes
	C3.1.1 : Sorties naturalistes sur les milieux ouverts, les milieux humides et la Lauter
	C3.1.2 : Récolter des fruits dans les vergers + fabrication du jus dans un pressoir
	C3.1.3 : Encourager la création de cueillettes libres (au Schaffbusch à Steinseltz)
C3.2 : Préserver et mettre en valeur les arbres remarquables	
D : Promouvoir l'offre d'accueil et élargir le panel des visiteurs	D1 : Développer de nouvelles technologies de communication
	D1.1 : Créer un nom de domaine, exemple "pays-Wissembourg"
	D1.2 : Développer une plateforme internet sur le tourisme du territoire
	D1.3 : Déployer une application smartphone généraliste sur l'offre touristique à Wissembourg
	D2 : Sélectionner des sites / circuits emblématiques (en vue de l'utilisation du label Best of Wandern)
	D2.1 : Circuit n°1 viticole sans frontières
	D2.2 : Circuit n° 2 Entre vignes et montagnes
	D3 : Créer une ou deux pistes dédiées aux vététistes
D4 : Créer un parcours d'obstacles équestres	

Actions et projet en cours

Sont à l'étude en 2016 les actions suivantes :

- A2.1 : Elaborer un plan de circulation cyclable
- A7 : Créer une aire de service pour camping-cars à Wissembourg
- B1.2 : Sécuriser et faire connaître le Fossé Antichars
- B1.1 : Aménager un parcours pédestre extérieur au Fort de Schoenenbourg
- B1.3 : Encourager et mettre en valeur les points de vente chez les producteurs
- B1.9.1.C : Ouverture de 2 points de vue en forêt
- B3 : Créer un site « Odyssée verte » / un parc à thème forestier innovant

II. AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE DE LA HARDT

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

Agents en charge du service :

Alain Klein

Eloïse LERCH

La communauté de communes a aménagé une piste cyclable sur la commune d'Altenstadt nommé piste cyclable de la Hardt.

La piste cyclable de la Hardt, d'une longueur de 1,3 km permet de relier à vélo Lauterbourg à Wissembourg en site propre avec plus de sécurité, et permet ainsi d'éviter de circuler sur la route départementale D3. Ce nouveau tronçon cyclable permet également de relier la ZAE Sud extension où les travaux d'enrobés de la voirie définitive ont également été réalisés en 2015.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'étude OTE Ingénierie et le marché travaux a été attribué à l'entreprise Jean Lefèbre.

III. REALISATION DU CIRCUIT DES GROGNARDS

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

Agents en charge du service :

Alain Klein

Eloïse LERCH

À l'occasion du bicentenaire des Cent-jours, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a réalisé un circuit touristique sur le territoire de l'ancien arrondissement de Wissembourg qui permet de découvrir divers monuments et lieux en relation avec cette période. Ce circuit franco-allemand peut s'effectuer en voiture et s'étend de Landau à Surbourg et du Rhin à Froeschwiller. Une carte trilingue (français, allemand, anglais) est disponible dans les offices de tourisme et permet d'accompagner le circuit d'explications historiques.

L'inauguration du Circuit des Grogards a été l'occasion pour la communauté de communes d'organiser une manifestation d'envergure les 24 et 25 octobre 2015 en partenariat avec l'association de reconstitution militaire «108e régiment d'infanterie de ligne ». Les spectateurs ont pu apprécier les reconstitutions de manœuvres militaires, de combats et de scènes du quotidien du soldat de l'époque dans les communes de la communauté de communes.

Circuit des Grogards

Pays de Wissembourg et territoires voisins
Richesses patrimoniales
 De la Révolution au 1^{er} Empire
 1792-1815

Das vielfältige kulturhistorische Erbe
 Von der Französischen Revolution bis zum Ersten Kaiserreich
 1792-1815

Cultural heritage
 From the Revolution to the 1st Empire
 1792-1815

PLAN DÉPLIABLE DISPONIBLE ICI

29 sites remarquables
 Vestiges et tombes de personnages historiques

29 bemerkenswerte Denkmäler
 Spuren und Gräber historischer Persönlichkeiten

29 sites
 Remarkable artefacts and tombs of historical figures

Pays de Wissembourg
www.cc-pays-wissembourg.fr

Alsace
 www.alsace.fr

France
 www.france.fr